

MONTPELLIER

7 octobre 2019

26 mai 2020

Dates à retenir :

- ♦ Information collective:

5 septembre 2019 à 9h30

- ♦ Dépôt des dossiers d'inscription et épreuves de sélection :

17 septembre 2019

- ♦ Entrée en formation :

7 octobre 2019

Code RNCP : 32369

Renseignements et inscriptions :

CEMEA Occitanie

501 rue Métairie de Saysset

CS 10033

34078 Montpellier cedex 3

Tél. : 04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

www.cemea-occitanie.org

Le diplôme

Le CPJEPS AAVQ est un diplôme d'Etat homologué au niveau V (CAP/BEP/BEPC)/ niveau 3 selon la nouvelle nomenclature européenne.

La possession du CPJEPS mention AAVQ atteste que son titulaire est capable de :

- ⇒ Participer au projet et à la vie de la structure;
- ⇒ Animer des temps de vie quotidienne de groupes;
- ⇒ Concevoir et animer des activités en direction d'un groupe.

L'emploi

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce ses activités dans :

- ♦ Le secteur public : municipalités (service enfance, jeunesse, sports) et tout particulièrement dans les Accueil Collectifs de Mineurs,
- ♦ Les secteurs associatifs et privés : associations, centre social, maison de quartier. Entreprises de loisir.

Les + de cette formation

+ Pas d'exigence préalable de diplôme ou d'expérience à l'admission en formation

+ La personne titulaire du CPJEPS mention "Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne" obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité "Animation" mention "Loisirs Tous Public"



L'organisation de la formation

La formation CPJEPS est organisée en alternance sur 8 mois :

- ♦ 525 h en centre de formation
- ♦ 525 h en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération.

Le programme

Le programme se décompose en 4 unités capitalisables :

- ♦ UC1 : participer au projet et à la vie de la structure
- ♦ UC2 : animer les temps de vie quotidienne de groupe
- ♦ UC3 : concevoir des activités en direction d'un groupe
- ♦ UC4 : animer des activités

Le processus d'admission

- ♦ Prendre contact avec les CEMEA en appelant le 04 67 50 46 00
- ♦ Participer à une réunion d'information collective
- ♦ Déposer un dossier de candidature
- ♦ Participer à la journée de sélection.

Le coût de la formation

Frais d'inscription : 80€

Frais pédagogique : 5775€

Le financement de la formation

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs réfé-

rences, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

Les CEMEA s'engagent sur une charte de qualité:

Une conception et une pratique de la formation en alternance

L'utilisation de méthodes d'éducation active

La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation

MONTPELLIER

7 octobre 2019

26 mai 2020

Dates à retenir :

- ♦ Information collective:

5 septembre 2019 à 9h30

- ♦ Dépôt des dossiers d'inscription et épreuves de sélection :

17 septembre 2019

- ♦ Entrée en formation :

7 octobre 2019

Code RNCP : 32369

Renseignements et inscriptions :

CEMEA Occitanie

501 rue Métairie de Saysset

CS 10033

34078 Montpellier cedex 3

Tél. : 04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

www.cemea-occitanie.org

Le diplôme

Le CPJEPS AAVQ est un diplôme d'Etat homologué au niveau V (CAP/BEP/BEPC)/ niveau 3 selon la nouvelle nomenclature européenne.

La possession du CPJEPS mention AAVQ atteste que son titulaire est capable de :

- ⇒ Participer au projet et à la vie de la structure;
- ⇒ Animer des temps de vie quotidienne de groupes;
- ⇒ Concevoir et animer des activités en direction d'un groupe.

L'emploi

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce ses activités dans :

- ♦ Le secteur public : municipalités (service enfance, jeunesse, sports) et tout particulièrement dans les Accueil Collectifs de Mineurs,
- ♦ Les secteurs associatifs et privés : associations, centre social, maison de quartier. Entreprises de loisir.

Les + de cette formation

+ Pas d'exigence préalable de diplôme ou d'expérience à l'admission en formation

+ La personne titulaire du CPJEPS mention "Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne" obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité "Animation" mention "Loisirs Tous Public"



L'organisation de la formation

La formation CPJEPS est organisée en alternance sur 8 mois :

- ♦ 525 h en centre de formation
- ♦ 525 h en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération.

Le programme

Le programme se décompose en 4 unités capitalisables :

- ♦ UC1 : participer au projet et à la vie de la structure
- ♦ UC2 : animer les temps de vie quotidienne de groupe
- ♦ UC3 : concevoir des activités en direction d'un groupe
- ♦ UC4 : animer des activités

Le processus d'admission

- ♦ Prendre contact avec les CEMEA en appelant le 04 67 50 46 00
- ♦ Participer à une réunion d'information collective
- ♦ Déposer un dossier de candidature
- ♦ Participer à la journée de sélection.

Le coût de la formation

Frais d'inscription : 80€

Frais pédagogique : 5775€

Le financement de la formation

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs réfé-

rences, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

Les CEMEA s'engagent sur une charte de qualité:

Une conception et une pratique de la formation en alternance

L'utilisation de méthodes d'éducation active

La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation